

CAPBREU à PUJOLS



Juin 2009 : Quelques membres de CAPBREU découvrent le local de Pujols qui vient de leur être réservé par le Maire.

La porte métallique est à claire voie. Une fenêtre à l'étage est vaguement défendue par des barreaux de bois. En entrant à droite, il y a un vieux compteur EDF.



Une surprise de taille : au sol, du sable mélangé aux débris résultant de l'incendie de l'ancien toit sur une hauteur d'environ 80 centimètres.

Il va falloir dégager cette masse de déchets à la main et à la brouette.



20/08/2009 : Ci-dessus l'aspect extérieur avec une partie des gravats sortis du local.

Une végétation exubérante a envahi les lieux.

Dans le courant de l'été, EDF est venu rétablir le courant. Les services municipaux ont placé des barreaux métalliques à la fenêtre. Ils ont soudé une plaque métallique pour obturer la porte et placé une serrure. Et ils ont placé un petit tableau électrique avec une installation sommaire (prise de courant et projecteur).



Une autre vue de l'aspect extérieur.

Le seuil de la porte étant plus bas que le terrain naturel, un écoulement provisoire a été sommairement aménagé.

A gauche de la porte, du bois et de la ferraille sur un tas de cailloux caché par la végétation.



D'un samedi à l'autre les gravats sortis du local s'amoncellent.

Nous ne comptons plus les brouettes !...



De préférence à l'arrière du local ...



Enfin, le sol du local a pu être dégagé.

Le tas de gravats enlevé cachait en fait une banquette, vestige de l'ancien rempart.

Vers le milieu, une ligne incomplète de cayrous modernes (22 x 44 cm) et, à l'arrière des galets debout : c'était donc, à l'origine, une écurie. Les matrices cadastrales permettent de dater la construction après 1891.

Les murs ont été renforcés avec du mortier de ciment et « tenus » par 3 IPN : en 1971 / 1972 par Pierre GINESTE, menuisier, qui avait là sa réserve de bois et de cercueils.



Dans l'angle au fond à gauche un évidemment avec du sable qui s'écoule ...

Il va falloir reboucher ce trou qui met en péril la pérennité du mur.



04/10/2009 : Un engin est venu étaler les gravats. Le résultat est une butte noirâtre dont le niveau est supérieur au seuil de la porte. Manifestement, cet engin a dû rouler sur le tracé supposé de la courtine, comme d'autres engins depuis une trentaine d'années...

Après avoir mis hors d'eau l'entrée du local, les membres de Capbreu entreprennent de repérer les vestiges (supposés) de la courtine. Le projet étant de placer une protection de part et d'autre afin d'éviter que de nouveaux engins ne viennent rouler par-dessus.



Avant les journées du Patrimoine, la Mairie a fait passer une débroussailleuse sur le site en laissant sur place la végétation coupée.

Avant que cette dernière ne forme à nouveau un humus favorisant une nouvelle végétation, les membres de Capbreu entreprennent de ratisser le terrain.



L'herbe ratissée est entassée en attendant que les services municipaux viennent l'enlever.

Ou bien que la météo permette de brûler sur place...



17/10/2009 : Le seuil du local ayant été mis hors d'eau, il a fallu enlever à la main les gravats sortis du local pour dégager une rigole au niveau du terrain naturel afin d'écouler l'eau vers le chemin en contrebas.

Cette rigole suit des pierres vaguement alignées qui pourraient appartenir à l'ancienne courtine.

Vers le milieu, des pierres sortent de l'alignement : elles sont laissées sur place et contournées.



Parallèlement, les membres de Capbreu ont entrepris de dégager de la végétation de l'autre côté du chemin, sur les terrains communaux et, notamment, autour d'une « casse » sauvage.

Ci-dessus une partie des roseaux et des branchages à faire enlever par les services municipaux ...



Une deuxième rigole a été entreprise à l'extérieur de ce qui pourrait être un vestige de l'ancienne courtine à protéger.

Mais, de ce côté, les alignements sont pour le moins incertains. Et le « sol » est en fait un amoncellement de gravats résultant de démolitions. Manifestement, cet espace a dû servir de décharge à des entrepreneurs.

Et le sol naturel « moderne » doit se trouver beaucoup plus bas.



31/10/2009 : A l'angle du bâtiment, pas de trace de la courtine mais des gravats de démolitions. En les enlevant à la main sont apparues, à 50 cm de profondeur, plusieurs pierres bien alignées qui pourraient appartenir à la courtine.

Le Maire ayant été aussitôt averti, Madame Jacqueline PAYROT, Adjointe au Patrimoine, s'est rendue sur place et les travaux ont été arrêtés en attendant la visite des Services de l'Etat compétents qu'elle se charge de contacter. Voir, ci-après, leur réaction.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Languedoc-Roussillon

Montpellier le 20 novembre 2009

Monsieur le Président
Jean-Pierre Bisly
8, rue des Troènes
66 700 - Argelès-sur-Mer

Service régional de l'archéologie
Affaire suivie par : Véronique LALLEMAND
Ligne directe : 04 67 02 35 48
Courriel : veronique.lallemant@culture.gouv.fr
N.éf. : VL/FP/09/3268

OBJET : 66 - ARGELES-SUR-MER - Château de Pujol - fouilles archéologiques non autorisées

Monsieur le Président

Le service régional de l'archéologie a été récemment informé que des dégagements avaient été effectués par votre association sur le site archéologique du château de Pujol, enregistré sous le numéro 66 008 0060 dans la base de données « Patriarche » du service régional de l'archéologie.

Je vous rappelle que toute intervention sur un site archéologique est régie par le Code du patrimoine, Livre V, Titre III qui stipule dans son article L 531-1 que « nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation. » de l'Etat.

Un agent de mon service a donc été dépêché sur place pour constater cette infraction au Code du patrimoine. Il a pu remarquer que le mur de la courtine du château de Pujol avait été dégagé sur un dizaine de mètres et que des tranchées de dégagement avaient été pratiquées de part et d'autre de celle-ci détruisant toute liaison archéologique.

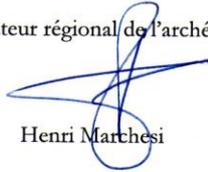
Ce dégagement intempestif a provoqué la disparition d'information qu'il sera maintenant impossible de restituer.

J'ai informé Monsieur le Maire d'Argelès-sur-Mer, propriétaire des lieux, de mon fort mécontentement et je lui ai demandé de faire procéder au rebouchage de ces vestiges archéologiques pour éviter leur dégradation durant l'hiver.

Madame Véronique Lallemand, ingénieur d'études au service régional de l'archéologie, reste à votre disposition pour toute information complémentaire relative à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Conservateur régional de l'archéologie



Henri Marchesi

Copie : SDAP

26/11/2009 : J'ai reçu cette lettre à mon domicile hier.

Ce matin, j'ai joint au téléphone Véronique LALLEMAND et lui ai confirmé que, ce samedi 28 novembre, nous reboucherons le trou.

Et nous avons convenu que je reprendrai contact avec elle en décembre pour un rendez-vous courant janvier.

Le Président,

Jean-Pierre BISLY



28/11/2009 : Nous avons protégé par une bâche la surface présumée de la courtine et le fond du trou que nous avons comblé ensuite avec les gravats qui en avaient été extraits. Et nous avons calé la bâche avec des cailloux épars sur le site.

En attendant la constitution, par la municipalité, d'un comité de pilotage pour une étude archéologique et, peut-être, un projet d'aménagement en liaison avec les services de l'Etat.



Et comme cela risque de durer quelque temps, nous avons protégé la bâche avec des palettes.

Enfin, l'association CAPBREU se tient à la disposition de la municipalité et des services compétents pour la suite des évènements...